Compte-rendu - CCESS 6 janvier 2011

Présents : Jean-Yves Praud, Laurent Prieur, Jean-Claude Le Chanony, Christian Oger, Jean-Paul Rocher, Michel Renault, Bertrand Laurenceau, Yves Cariou, Antoine Pillet, Hervé Quernée, Eric Lemeux, Nelly Lechaplain, Jean-Louis Lapouge, Anne Le Tellier.

Excusés : Anne-Claire Lepage, Bernard Boo, Jean Pouty, Alain Charles, François Gilanton, Daniel Lafranche, Dominique Ferré, Jean-Pierre Prioul, Jean-Marie Déan, Marie-Renée Briand, Hervé Foulon, Angélique Buffet.

Modification concernant la composition du comité
3 nouveaux membres rejoignent le comité en janvier : F Le Hérissé CPCA, Loig Chesnais Girard Conseil régional et Nelly Lechaplain, nouvelle gérante d'Elan créateur. L Prieur devient personne qualifiée.
D'autres membres proposés par le comité en décembre vont être intégrés prochainement ; les contacts sont en cours.

1) **Les suites à donner à la manifestation du 8 novembre**

   - **Organisation de rencontres avec les élus**

Le point sur la journée a été fait lors du comité de décembre
Concernant la table ronde, les participants et les membres du comité ont exprimé leur frustration par rapport aux discours des élus. Ils n'ont pas entendu de message fort, précis en faveur de l'ESS. Ils souhaitent donc les entendre de nouveau.

Le comité souhaite donc rencontrer individuellement les élus en charge du développement économique des 3 collectivités RM, CR, CG sur « la redéfinition d'un partenariat ESS - collectivités » (ces 3 collectivités ont mis ESS dans leur politique économique).

Agenda
Ces rencontres pourraient avoir lieu en mars, avril ou mai pour Rennes Métro et le Conseil régional, de préférence pendant un temps du comité (ou selon leur convenance si ce n'est pas possible)
La rencontre avec le nouvel élu du Conseil général en charge de l'économie (J Normand ne se représente pas) pourrait avoir lieu après les élections de mars, en mai.
(la même démarche pourrait être initiée par les pôles pour les élus des EPCI).
La trame d'entretien sera préparée par ALT et Laurent Prieur et validée par le comité de février.

Méthodologie
- Il sera important de « problématiser » par rapport aux questions que se posent les acteurs de l'ESS dans cette période de changement pour les collectivités locales et pour l'ESS. Le débat sera centré sur la place de l'ESS dans la politique économique de chacune des collectivités, sur la participation offerte aux acteurs de l'ESS d'être associés à la prise de décision. Il conviendra de ne pas aborder les choses par les politiques sectorielles mais économiques et de sortir d'un angle seulement financier et budgétaire mais aller sur le champ politique.
    - Quelle est leur vision de l'économie ?
    - Quelle est leur vision, leur définition de l'ESS ?
    - Qu'est ce qui bouge (quelles évolutions / crise) et quel impact ?
    - Quelle vision long terme pour l'économie et pour l'ESS?
    - Quels moyens pour anticiper, avec qui ?
    - Comment bénéficier de la créativité des acteurs de l'ESS pour innover ?

- Que pensent-ils faire pour soutenir l'économie sur leur territoire de manière globale puis pour l'ESS
- Quelle est la cohérence entre leurs actions et leur vision

- Pour ne pas rentrer dans un débat qui risquerait d'être infructueux, il est proposé que la trame d'entretien soit présentée avant aux élus pour qu'ils préparent ce temps de rencontre et disposent de réponses précises. Le comité entendra donc les élus avant d'engager le débat.

- Le comité fera la synthèse des entretiens qu'il pourra accompagner de recommandations pour le Département. Une restitution est envisagée vers les autres collectivités mais sa forme sera validée lors du comité de février. Elle présente un intérêt par rapport à l'articulation des politiques des 3 collectivités mais JY Praud attire l'attention du comité sur le problème de la légitimité du CCESS (qui émane du Département) pour les autres collectivités qui sont dotées d'autres instances : CESER et Codespar

- **Suites données aux ateliers**

Des synthèses ont été réalisées pour les ateliers qui se sont tenus l'après-midi du 8 novembre. La mission économie sociale et solidaire en a récupéré 3 sur 4. Le rapporteur du 1er étalier s'engage à remettre très vite son écrit. Ces documents seront mis en ligne sur le site du CG avec les interventions des conférenciers et les powerpoints des intervenants.

Les rapporteurs des ateliers reprennent les pistes d'actions qui ressortent des échanges :

- **Atelier 1** (CR à rendre) : partenariats, réseaux d'affaires avec présentation du salon Coventis de la CRES Languedoc Roussillon et de Boutique solidaire Bretagne.

  3 axes de travail :
  - L'idée de salon est intéressante et pourrait être mise en œuvre en Bretagne, en lien avec BSB
  - Favoriser l'accès à la commande publique : assurer de la veille, du lobbying ? les pôles pourraient jouer un rôle sur ce sujet en lien avec les agences départementales
  - Construire ou renforcer des outils financiers : l'offre et la demande en besoin en fonds de roulement ne sont pas toujours en phase - l'information n'est pas suffisante sur les outils existants ou à créer – une formation serait nécessaire sur les termes financiers.
    Concernant les besoins de financement court terme, BDI dispose d'un fond de garantie bancaire pour le court terme. La SOGAMA[1] peut aussi garantir des attentes de subventions ou des décalages de trésorerie. On pourrait aussi imaginer que les structures ESS prêtent ou investissent dans d'autres structures ESS mais il faudrait alors créer un fond de garantie ad hoc.

- **Atelier 2** : réponse en réseau UNEA et GECYS

  3 idées forces :
  - La mise en réseau est favorisée par le fait que les structures appartenaient déjà à un réseau existant (culture et thématique communes)

[1] http://www.associatis.com/asp/ass_modele1.aspx?np=sogama_garantie_associations_ass&nv=20060227190804
Créée en 1977 par les principales fédérations du monde associatif, la Sogama est dotée d'un fonds de garantie par la Caisse des Dépôts et Consignation. Elle garantit la bonne fin des crédits consentis aux associations par leur banque qu'il s'agisse de crédits relais sur subventions, de Dailly, de crédits à l'investissement à moyen et long terme, c'est-à-dire qu'elle garantit les avances sur subventions de fonctionnement consenties ou à consentir par l'État ou les collectivités territoriales.

- La qualité de réponse n'est pas forcement homogène dans le réseau du fait de la taille et des métiers (normes) des structures ; il faut alors faire évoluer les structures
- La mise en réseau demande du temps (plusieurs années) pour se connaître, mutualiser…

- **Atelier 3** : s'organiser en filière avec le témoignage de la SCIC haute Mayenne bois énergie et l'expertise d'A Pillet

  4 points à retenir :
  - L'interconnaissance des acteurs à l'origine du projet (en Cuma pour un certain nombre), leurs expériences antérieures et leur culture commune très forte a favorisé la prise de conscience collective des enjeux et ainsi le démarrage du projet en SCIC.
  - Des facteurs de réussite d'un projet de filière : la co construction du projet associant toutes les parties prenantes. Il faut accepter de prendre le temps ; le binôme politique et entrepreneur pour le pilotage ; dégager un (ou des) entrepreneur(s) qui va(ont) porter le projet
  - Projet économique et gouvernance : 3 mots clés : implication/animation/coopération. La mise en œuvre du projet a renvoyé une réalité liée à l'insuffisance du financement initial. Il s'avère essentiel de bien mesurer les enjeux économique du projet au-delà des dimensions de mutualisation et des structuration de filière.
  - Importance de la « convivialité » (réciprocité, énergie d'échanges mutuels, lien social) et de la professionnalisation de la démarche. L'ancrage du projet économique dans des dynamiques locales et sociales est déterminant.

Un temps sera pris lors du CCESS de février pour faire la synthèse de l'atelier 4 et envisager les suites à donner aux 4 ateliers.

- **Rapprochement ESS et entreprises « classiques »**

Le Département va réunir le 9 février quelques acteurs (un représentant de la CCI, d'Idea 35 (agence de développement économique du Département), de l'Urscop, de Partenarial) pour construire un axe de sa politique visant à rapprocher les entreprises de l'ESS des entreprises « classiques ». Le Président du CCESS est invité à cette rencontre.
La priorité est donnée au travail avec la CCI mais les autres chambres peuvent également favoriser ce rapprochement. Le comté consultatif agriculture regroupe par exemple des membres du réseau Inpact et de la Chambre d'agriculture.

2) Point d'information de la CRES

Proposition à adresser à l'agence économique de la Région
La CRES a envoyé début janvier le document « Changer d'échelle, plan stratégique pour développer l'ESS » à tous les membres du comité consultatif.
Il s'agit d'une version provisoire à enrichir par les acteurs (dans les 6 mois) et qui sera ensuite présentée à l'agence économique de Bretagne, dans la suite des 50 propositions. Celle-ci décidera ensuite de la suite à donner à ces propositions.

Etats généraux de l'ESS
Dans le cadre des états généraux de l'ESS, des cahiers d'espérance seront présentés aux candidats à la présidentielle.

Une concertation régionale va être lancée par la CRES associant le Conseil régional, le Conseil général 35, Brest Métropole, la CPCA et les acteurs le 2 février après-midi. La contribution de tous les acteurs est attendue.

2) Groupe transversaux sur la coopération territoriale

Le Département a acté la mise en place de 2 groupes transversaux associant les CC et d'autres acteurs ainsi que les élus des EPCI et des conseils de développement des pays :

- **Révision des contrats de territoire** (revoir leur forme pour trouver un degré de liberté qui permette que les politiques du CG soient inclues dans les contrats - co construction avec les agences). Le groupe va être lancé très vite et les propositions sont attendues pour fin juin 2011
- **Choix de l'accompagnement des publics en difficulté** : « *subventions – bourses* ». Ce groupe sera lancé en septembre 2011.

Il est souhaité que des membres du CCESS soient associés aux 2 groupes de travail pour que l'ESS soit prise en compte et que l'information remonte en retour au comité. Les personnes pourront s'inscrire lorsque l'agenda sera connu.
Il est noté que le CCESS pourra porter la question du financement des pôles de développement de l'ESS par les contrats de territoire.

Le comité de coordination des comités consultatif aura lieu le 9 février et définira l'agenda de ces concertations.

4) Point Bipess lors d'une réunion du comité ESS

Le comité de pilotage du Bipess a lieu le 18 janvier.
Il s'agit de la dernière année d'expérimentation. Le comité souhaite rencontrer le Collège coopératif pour un bilan et évoquer les perspectives d'essaimage du Bipess en février, mars, avril ou mai (en fonction des disponibilités restantes après avoir fixé les rendez vous avec les élus).

5) Frais de déplacement des membres du CCESS

Les membres du comité qui se déplacent à leurs frais personnels peuvent obtenir le remboursement de ces frais (tickets de métro ou bus ou remboursement kilométrique). Ils doivent prendre contact avec Angélique Buffet qui leur transmettra les imprimés à remplir.

Calendrier

→ **03 février 2011**, 12h30 – 17h00 (Salle A. Pavie-Hôtel du Département) : CCESS
→ **03 mars 2011**, 12h30 – 14h00 (Restaurant administratif) : Plénière du CCESS
14h00 – 17h00 (Salle A. Pavie-Hôtel du Département) : CCESS